

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCAATION :	
30/03/2016	
DATE D'AFFICHAGE :	
01/04/2016	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	14
VOTANTS	18

L'an deux mille seize

Le sept avril à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur BOURNERY Christian**.

Etaient présents : Mme ACHILLES Perle, M. BOUCHUT Jean-Louis, Mme BOULIÈRE Françoise, M. BOURNERY Christian, Mme FLUHR Catherine, MM. GIRARD Benoist, HOULÈS Philippe, Mmes LAGORCEIX Isabelle, LUCCA Nathalie, MM. MORASSUT Daniel, MORIZET Patrice, Mmes SIMONIN Patricia, VASSEUR Marie-Laure, VATIER Sylvie.

Absents excusés avec pouvoir :

M. ARSENDEAU Andy donne pouvoir à Mme SIMONIN Patricia

M. BOURGHA Gérard donne pouvoir à M. BOURNERY Christian

Mme PECQUET Annie donne pouvoir à Mme FLUHR Catherine

M. SÉJOURNET Jean-Thomas donne pouvoir à M. MORIZET Patrice.

Absent excusé :

M. MOREAU Philippe.

Mme BOULIÈRE Françoise a été élue Secrétaire de la séance.

OBJET :

Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif qui s'équilibre comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF

2015

2016.07

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement :	1 535 486,50	1 868 786,65
Section d'investissement :	761 061,99	505 417,93
Report section de fonctionnement :	-	472 048,48
Report section d'investissement 2015 :	-	1 826 959,97
Total (réalisations + report) :	2 296 548,49	4 673 213,03
Reste à réaliser 2015	503 016,68	27 196,03
Total cumulé	2 799 565,17	4 700 409,06

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé du Maire,
- **APRÈS** s'être fait présenter le Budget Primitif ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré, arrêté en la forme,
- **APPROUVE**, à l'unanimité (16 votants), le compte administratif 2015, Monsieur le Maire, s'étant retiré au moment du vote.

OBJET :

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le compte de gestion établi par M. DEMONT du 05 janvier 2015 au 31 décembre 2015 et M. BREGERE MAILLET pour les journées complémentaires à partir du 01 janvier 2016.

COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion fait ressortir en résultat de clôture une somme de 2 376 664,54 € en résultats excédentaires.

Le Conseil Municipal :

2016.08

- VU le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- VU les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- APRÈS s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,
- DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par les receveurs visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET :

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat d'exécution de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal :

**AFFECTATION ET REPRISE
DU RÉSULTAT
D'EXÉCUTION
EXERCICE 2015**

- OUI l'exposé du Maire,
- CONSTATANT, que le compte administratif 2015 voté présente un excédent de la section d'investissement de 1 571 315,91 qui se calcule comme suit :

	Dépenses	Recettes
	761 061,99	505 417,93
Report N - 1	-	1 826 959,97
	761 061,99	2 332 377,90
Soit un résultat pour 2015	-	1 571 315,91
Reste à réaliser pour 2015	2 022 996,24	750 962,43

2016.09

- CONSTATANT que le compte administratif 2015 voté présente en section de fonctionnement un excédent de clôture de 805 348,63 (A) qui se calcule comme suit :

	Dépenses	Recettes
	1 535 486,50	1 847 728,45
Report N - 1		472 048,48
	1 535 486,50	2 340 835,13
Soit un résultat de Clôture de (A)		805 348,63
Besoin au cpte 1068 de :	0,00	
Affectation cpte 002 (A) – (B)		805 348,63

- DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exécution comme suit :
 - Compte 002 : 805 348,63 en recette
 - Compte 001 : 1 571 315,91 en recette

OBJET :

Monsieur Le Maire soumet à l'Assemblée les demandes de subventions sollicitées sur l'année budgétaire 2016

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,

VOTE DES SUBVENTIONS

- DÉCIDE à l'unanimité, d'allouer aux associations suivantes :

2016.10

* Comité des Fêtes	7 630,00 €
(ne participe pas au vote Mme ACHILLES, MM. BOUCHUT, BOURNERY, FLUHR, MORIZET)	
* Loisirs et Culture	5 000,00 €
* Club Cycliste de la Vallée de l'Ecole (C.C.V.E.)	900,00 €
* Football Club de MILLY	1 000,00 €
* F.N.A.C.A.	76,00 €
* A.C.J.U.S.E.	100,00 €
* Sports et Aventures découvertes	160,00 €
* Foyer Rural de Tousson	300,00 €
* Association Parents d'élèves	1 000,00 €
* Trait d'Union Parents-Enfants	2 000,00 €
(ne participe pas au vote Mmes ACHILLES, LAGORCEIX, VASSEUR, VATIER)	
* Ass Sportive Collège Blanche de Castille	60,00 €
* Amicale des Aînés Ruraux (ADAR)	305,00 €
* Cercle des Nageurs	500,00 €
* Ensemble Laudate Dominum	500,00 €
* Ass des Jeunes Sapeurs-Pompiers de La Chapelle la Reine	330,00 €
* Amicale des Sapeurs-Pompiers de Milly la Forêt	100,00 €
* 4L trophy	100,00 €
* Chevêche 77	75,00 €
* Association des Tilleuls	50,00 €
* Secours populaire de Milly la Forêt	50,00 €

OBJET :

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales n°1259 COM pour l'année 2016. Monsieur le Maire, au regard du produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2016, propose de ne pas augmenter la fiscalité locale et de reconduire les taux votés en 2015.

VOTE DES
TAUX DE LA FISCALITÉ
COMMUNALE 2016

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé du Maire,

- VU l'état n° 1259 COM (Etat de Notification des Taux d'Imposition de 2016),

- VU les programmes engagés dans le budget primitif 2016,

- DÉCIDE, à l'unanimité, de geler les taux de l'année 2016 aux mêmes taux qu'en 2014, 2015 et ainsi fixer les taux pour l'année 2016 comme suit :

2016.11

	Année 2015	Année 2016
	Ancienne fiscalité	
Taxe d'Habitation	13,89 %	13,89 %
Foncier Bâti	13,84 %	13,84 %
Foncier Non Bâti	27,56 %	27,56 %
C.F.E.	21,61 %	21,61 %

OBJET : Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2016**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* Dépenses : 2 652 787,63 € (dont 787 784,00 € transférés à la section d'investissement),

* Recettes : 2 652 787,63 € (dont 805 348,63 € de résultat reporté)

SECTION D'INVESTISSEMENT

* Dépenses : 3 489 302,78 € (dont 503 016,68 € de reste à réaliser) = 3 489 302,78 €

* Recettes : 3 489 302,78 € (dont 27 196,03 € de reste à réaliser) = 3 489 302,78 €

2016.12

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé du Maire,
- **APRÈS** examen du projet du Budget Primitif,
- **APRÈS** en avoir délibéré,
- **VOTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 équilibré comme ci-dessus.

OBJET :

DEMANDE SUBVENTION

**FONDS DE SOUTIEN
A
L'INVESTISSEMENT.**

**SALLE DES MARIAGES ET
DE CONSEIL MUNICIPAL
AVEC ABORDS**

2016.13

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture de Seine et Marne a annoncé la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local destiné à compléter l'aide financière accordée au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016. À ce titre M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le fonds de soutien pour l'aménagement et la mise aux normes concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la Salle des Mariages et de Conseil Municipal avec les abords.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** l'estimation du coût des travaux chiffrée par M. CALLEWAERT Architecte pour l'aménagement de la Salle des Mariages et de Conseil Municipal avec les abords d'un montant total HT de 205 150,00 €,
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention du fonds de soutien à l'investissement public local au taux le plus élevé,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au Budget Primitif 2016,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la demande de subvention précitée.

OBJET :

DEMANDE SUBVENTION

DETR

**SALLE DES MARIAGES ET
DE CONSEIL MUNICIPAL
AVEC ABORDS**

2016.14

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture de Seine et Marne a déterminée le 6 Octobre 2015, les critères de répartition de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016. À ce titre M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une demande de subvention pour l'aménagement et la mise aux normes concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la Salle des Mariages et de Conseil Municipal avec les abords.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** l'estimation du coût des travaux chiffrée par M. CALLEWAERT Architecte pour l'aménagement de la Salle des Mariages et de Conseil Municipal avec les abords d'un montant total HT de 205 150,00 €,
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'équipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au Budget Primitif 2016,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la demande de subvention précitée.

OBJET :
DEMANDE SUBVENTION
RESERVE
PARLEMENTAIRE
SALLE DES MARIAGES ET
DE CONSEIL MUNICIPAL
AVEC ABORDS

2016.15

M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter Mme LACROUTE, Députée de Seine-et-Marne, au titre de la réserve parlementaire qui lui est attribuée, une aide financière pour l'aménagement et la mise aux normes concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la Salle des Mariages et de Conseil Municipal avec les abords.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU l'estimation du coût des travaux chiffrée par M. CALLEWAERT, Architecte pour l'aménagement de la Salle des Mariages et de Conseil Municipal avec les abords d'un montant total HT de 205 150,00 €,
- SOLLICITE, à l'unanimité, au titre de la réserve parlementaire l'aide financière de Mme LACROUTE, Députée de Seine-et-Marne, pour l'aménagement et la mise aux normes concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la Salle des Mariages et de Conseil Municipal avec les abords,
- S'ENGAGE à inscrire la dépense au Budget Primitif 2016,
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la demande d'aide financière.

OBJET :
DEMANDE SUBVENTION
DETR
CREATION PISTE BMX
(BI-CROSS)

2016.16

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture de Seine et Marne a déterminée le 6 Octobre 2015, les critères de répartition de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016. À ce titre M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une demande de subvention pour la création d'une piste BMX (piste BI-CROSS).

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le devis établis pour l'entreprise TP GOULARD pour la création d'une piste BMX (bi-cross) d'un montant total HT de 52 682,00 €,
- SOLLICITE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'équipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé,
- S'ENGAGE à inscrire la dépense au Budget Primitif 2016,
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la demande de subvention précitée.

OBJET :
DEMANDE SUBVENTION
FONDS DE SOUTIEN
A
L'INVESTISSEMENT
CREATION PISTE BMX
(BI-CROSS)

2016.17

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture de Seine et Marne a annoncé la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local destiné à compléter l'aide financière accordée au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016. À ce titre M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le fonds de soutien pour la création d'une piste BMX (piste BI-CROSS).

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le devis établis pour l'entreprise TP GOULARD pour la création d'une piste BMX (bi-cross) d'un montant total HT de 52 682,00 €,
- SOLLICITE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention du fonds de soutien à l'investissement public local au taux le plus élevé,
- S'ENGAGE à inscrire la dépense au Budget Primitif 2016,
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la demande de subvention précitée.

OBJET :

CONVENTION COMMUNE

SDESM

**Enfouissement des réseaux
aériens**

Route de Nemours

2016.18

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de valider la convention de partenariat entre la Commune et le Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne pour l'enfouissement des réseaux de la Route de Nemours. Elle organise les relations pour réaliser les travaux, définit les missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, fixe les modalités techniques et financières pour l'exécution des travaux. La somme totale due au SDESM par la Commune, d'un montant de 62 644,00 € se décompose comme suit :

- Orange : .. 46 750,00 € T.T.C.
- basse tension : 15 894,00 €

Au regard de ces éléments Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé du Maire,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer la convention précitée et toutes pièces inhérentes à l'enfouissement des réseaux de la Route de Nemours.

OBJET :

CONVENTION COMMUNE

SDESM

**Enfouissement des réseaux
aériens**

**Chemin de la Croix Pigoreau,
du Gué de Grue et du Valparon**

2016.19

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de valider la convention de partenariat entre la Commune et le Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne pour l'enfouissement des réseaux du Chemin de la Croix Pigoreau, du Gué de Grue et du Valparon. Elle organise les relations pour réaliser les travaux, définit les missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, fixe les modalités techniques et financières pour l'exécution des travaux. La somme totale due au SDESM. par la Commune, d'un montant de 153 119,00 € se décompose comme suit :

- éclairage public : 130 055,00 € T.T.C.
- Orange : 119 840,00 € T.T.C.
- basse tension : 23 064,00 €

Au regard de ces éléments Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé du Maire,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer la convention précitée et toutes pièces inhérentes à l'enfouissement des réseaux du Chemin de la Croix Pigoreau, du Gué de Grue et du Valparon.

OBJET :
CLASSE EUROPEENNE
STRASBOURG

2016.20

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention qui encadre le séjour de la classe européenne à Strasbourg du 06 au 11 juin 2016 validé en conseil municipal le 18 février 2016 doit être annulée et remplacée par une convention qui tienne compte des dates de séjour retenues pour le projet pédagogique à savoir du 06 au 10 juin 2016. Il convient en conséquence de fixer le nouveau montant des participations versées par les parents.



Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame ACHILLES, 5^{ème} Maire-Adjointe,
- **VU** le programme pédagogique proposé par l'association Stratégies Européennes sur les institutions européennes et les environs de Strasbourg,
- **DECIDE, à l'unanimité**, de financer la classe européenne organisée par l'association Stratégies Européennes du 06 au 10 juin 2016 à Strasbourg,
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention établie par « Stratégies Européennes » qui annule et remplace la convention présentée en conseil le 18 février 2016,
- **FIXE, à l'unanimité**, la participation des parents à la somme de 343,00 € par élève domicilié à NOISY et 412,00 € pour les élèves non domiciliés à NOISY.

La séance est levée à 21 h 30

NOISY SUR ÉCOLE, le 08 avril 2016

Le Maire,



Christian BOURNERY